



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Compte rendu de la réunion du jeudi 14 mars relative à la modification du statut des officiers de port (Décret 2001-188 du 26 février 2001)

Étaient présents pour l'administration :

MME PERRAIS ; LEMESLE ; BAILLY ; BASTARD et M, VACHET.

Pour le SNOP-FO :

MM PERROT ; ROELLINGER ; SINQUIN . Excusés MM ONORATO et PIPOLO.

Pour la CGT :

MM FOURNIER et EDELINE.

Cette réunion avait pour objet la réforme statutaire du corps des officiers de port , rendue nécessaire ,depuis l'évolution il y a quelques années ,des grilles indiciaires du corps des OPA, ceci afin de susciter une nouvelle attractivité pour le corps.

L'administration propose de calquer les futures grilles du corps des OP sur celui des attachés d'administration, avec un corps à trois grades et emplois fonctionnels.

L'ensemble de la carrière pourrait se dérouler sur environs 27 années, compte tenu des conditions de recrutement actuelles.(seconde carrière et corps non directement accessible sur « simple » concours après un cursus universitaire) Attention proposition syndicat mais ne correspond pas à la proposition DGITM (19 ans C2, 16 ans C1, sans compter stagiaire et C1HC)) (les échelons des attachés correspondent à 25 ans, 18 ans et 14 an jusqu'à HEA)

Globalement (et sous réserve d'évolution) l'administration nous propose ceci en indice majorés après application PPCR:

STAGIAIRE C2 autour de 563 (actuellement 432)

Terminal du C2 : 673 pour tous (actuellement 642 pour les C2F uniquement).

Terminal du grade de C1 : 806 pour tous (actuellement 734 pour quelques C1F et 783 pour 3 ou 4 C1FS)

Création d'un échelon hors classe autour 830 que seuls 10% des C1 pourraient obtenir. *attention le grade hors classe proposé ne contient qu'un échelon correspondant à HEA (pour l'instant il n'est pas prévu de monter HEA2, HEA3,...)*

Passage de C2 a C1 proposition de l'administration : 7 ans de C2

Passage de C1 à C1 HC 8 ans de C1 sous conditions (avoir été commandant de port décentralisé ou CDT ou CDT adjoint de GPM etc)

Création d'un emploi fonctionnel pour les ports décentralisés uniquement (dont la liste reste à définir et possibilité de cumuler emploi fonctionnel et Hors classe) et avec conditions (C1 min échelon 5, 5 ans de C1)



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Globalement l'administration, et les deux organisations syndicales sont sur la même longueur d'onde.

Vous constaterez que cette refonte des grilles entraînera la disparition des classes fonctionnelles, mettant ainsi pour chaque grade du corps des OP l'ensemble des agents sur un pied d'égalité et « propriétaire » de leur grade.

Seuls 10% du corps pourra espérer terminer en hors classe (actuellement beaucoup de C1 restent C1N5 jusqu'à la retraite faute de classe fonctionnelles disponibles)

Cette démarche en complément des récentes difficultés à ne pas mettre des C2 stagiaires ou des C1 en fin de détachement sur des postes de C2 amènerait à la fin des postes C2 ou C1 par port, chacun serait libre d'aller où il souhaite.

L'administration doit maintenant budgétiser ce projet en concertation avec la DCFP et obtenir son accord de principe. Si ces propositions sont acceptées , cela entraînera la reconstruction de carrière dans le cadre du PPCR et de leur ancienneté dans le grade).

Le PPCR sera rétroactif à partir de 2017 sauf pour les départs en retraites.

La prochaine réunion de travail aura lieu le lundi 13 mai à 10h00. D'ici là l'administration nous tiendra informé de l'évolution du dossier et reviendra vers nous avec des propositions chiffrées.

Signé : Vos Représentants.